

Juillet 2008

Groupe de la CFE-CGC

Déclaration du Groupe de la CFE-CGC sur l'avis

« Les pôles de compétitivité : faire converger performance et dynamique territoriale »

Cet avis va dans le sens de l'actualité. Il est présenté au moment où une évaluation sur les pôles de compétitivité et la politique nationale d'accompagnement mises en place par l'Etat sont dévoilées.

L'objectif des pôles de compétitivité est "de renforcer les spécialisations de l'industrie française, de créer les conditions favorables à l'émergence de nouvelles activités à forte visibilité internationale, et par-là, d'améliorer l'attractivité des territoires". Il s'agit de regrouper sur des mêmes territoires à la fois des entreprises et des réseaux technologiques, conjuguant la recherche publique et privée, avec des établissements d'enseignements et de recherche.

Pour rester forte, l'industrie française a besoin d'un vrai potentiel scientifique et technique. Or, celui-ci s'est affaibli au cours des dernières années. En terme de dépôts de brevets et de publications scientifiques la France occupe encore un rang satisfaisant en Europe, mais pour combien de temps ? D'où la nécessité de développer à tous niveaux le concept d'intelligence économique.

La recherche et la politique d'appui à l'innovation constituent une priorité absolue si l'on veut sortir de cette situation. Ce sont elles qui permettront de réduire les effets d'une mondialisation conduisant les produits à faible valeur ajoutée à être élaborés ailleurs.

Cette politique d'innovation concerne la recherche et les techniques pour faciliter toutes les formes de diffusion des connaissances et du savoir-faire afin que, d'une part, la France garde une bonne avance technologique dans les domaines d'avenir et d'autre part, que s'opère à terme une mutation d'ensemble de l'industrie qui en bénéficiera.

En ce sens, l'Etat doit veiller à ce qu'il n'y ait pas éparpillement des moyens de recherche. Il doit favoriser alors les regroupements par pôle d'excellence.

Dans ce contexte, comment associer les pôles d'excellence au développement régional ? Seront-ils des îlots déconnectés de leur environnement ou auront-ils des effets diffusants sur le tissu économique local et un rôle à jouer dans la modernisation de l'industrie traditionnelle ? Le développement de ces pôles constitue des points forts du territoire. Pour autant, ils ne doivent pas être la cause de déséquilibres territoriaux.

Le groupe de la CFE CGC rappelle que le lien entre développement régional et innovation est primordial : « l'enjeu de la compétitivité est de disposer de véritables stratégies régionales d'innovation ».

L'accès à la connaissance technologique, la présence d'un tissu local industriel, l'impact de la proximité d'un marché, l'existence d'un bassin d'emploi qualifié etc. sont des facteurs d'avancés qui vont déterminer sur un territoire donné des zones de plus ou moins grande innovation.

Le groupe de la CFE CGC fait référence à l'éducation, à la formation, aux réseaux d'information, etc.. Il convient alors de renforcer par des politiques volontaristes les pôles d'excellence en leur fournissant des infrastructures logistiques et des moyens matériels et immatériels indispensable pour attirer et pour maintenir le potentiel de chercheurs. Il faut absolument valoriser le rôle et les motivations, des acteurs de la recherche, ingénieurs et cadres. Il faut développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Des pôles l'ont mise en place. La réussite de ces derniers passe surtout par la motivation de l'ensemble des personnels.

Il convient également de développer les réseaux locaux par une politique en faveur des clusters ou des systèmes productifs locaux (SPL).

Il ne s'agit pas de juxtaposer des acteurs divers mais de les faire coopérer autour de stratégies clairement identifiées, sur un même marché, sur un même produit. Il est nécessaire de faire œuvre de pédagogie pour que les entreprises apprennent à collaborer entre elles.

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis.